

De nouvelles perspectives pour le conseil des rivages

Le conseil des rivages composé de douze élus et désormais présidé par la conseillère territoriale Anne-Laure Santucci, s'est réuni hier à Bastia, à la chambre des territoires.

Après la séance d'installation et d'élection du bureau en mai dernier, les membres de cette instance ont pu entrer dans le vif du sujet.

Jusqu'à la création de la collectivité unique, les deux départements de Corse gèrent le domaine terrestre et maritime pour le compte du conservatoire du littoral en régie, au moyen de délégations ou en nouant des collaborations particulières. Par exemple avec l'association Finocchiarola pour le Cap Corse, le syndicat Elisa à Sartène ou les communes de Belgodère et Galeria. Une mission qui revient entièrement à la CdC à présent.

Le conseil des rivages qui a vocation à émettre des avis, s'est donc prononcé hier sur

cette convention entre la collectivité de Corse et le conservatoire du littoral, comme le souligne sa présidente : *"Nous gérons les terrains, nous les entretenons, nous les ouvrons au public avec un devoir de respect et de qualité envers ces sites protégés."*

Au total, sur l'ensemble de la Corse, 20 000 hectares sont concernés sur lesquels veillent une soixantaine d'agents.

"La nouveauté aujourd'hui, depuis la disparition des départements, c'est que nous pouvons avoir une vision d'ensemble des mille kilomètres de côte de l'île. Il s'agit de lieux emblématiques que nous devons préserver."

Un cahier des charges pour l'occupation de l'espace

Désormais, la convention précise que cinq délégations de gestion ont été actées entre le conservatoire du littoral



Les membres du conseil des rivages se sont réunis hier à Bastia, à la chambre des territoires.

/PHOTO CHRISTIAN BUFFA

et la collectivité de Corse : l'office de l'environnement pour les sites de l'Extrême-Sud, le syndicat Elisa pour l'Uomo, Zivia, Cala Bar-

baria, Campomoro Senetosa, le PNRC pour la réserve de Scandola, la commune de Belgodère pour le site de Losari. Enfin, l'association Finoc-

chiarola continuera de prendre en charge la pointe du Cap Corse pour une durée de dix mois, en attendant un nouveau dispositif de ges-

tion, avec le parc marin. Concernant l'occupation du domaine public, le conseil des rivages planche également dans le cadre d'un outil qui sera présenté à Paris dans quelques jours : *"Il s'agit d'un outil à l'échelle de tout le territoire pour mettre en place un cahier des charges par rapport aux demandes privées d'occupation de l'espace pour des événements. L'important est de pouvoir informer en amont, d'expliquer ce que permet la loi et ce qui n'est pas autorisé"*, reprend la présidente du conseil des rivages.

Pour Anne-Laure Santucci, il ne s'agit pas d'opposer développement économique et protection du littoral : *"Le choix de la collectivité de Corse n'est pas basé sur la préservation et la destruction de ces espaces emblématiques. Il n'est pas question de vendre au plus offrant mais d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général."*

SANDRA CARLOTTI